BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 212
4e trimestre 2010

APEMU - 6 Impasse Dubet - 33700 Mérignac

Association des Professeurs d'Education Musicale
Http//apemu.free.fr

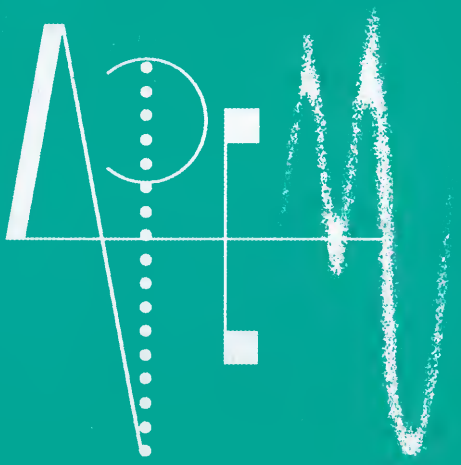

SOMMAIRE

Editorial 2

Vie de l'association:
Rapport moral.....3 à 6
Rapport financier.....7
Questions à M. DUPOUX.....8 à 14
Lettre au ministre sur les chorales.....15
Le prochain congrès.....21
Nouveautés.....27
10000 raisons d'adhérer.....20
Appel aux adhérents.....19
CA et bureau.....29 - 30
Délégués régionaux.....31

Education musicale:
Prenez votre temps.....19
Dissonances.....22
Jeu vocal polyphonique.....23 - 24
Séquence : peu de jazz.....25 - 26
Liste des IPR.....28
Hommage à Régine Julien.....28

Bulletin d'adhésion, bon de commande.....16

EDITORIAL

Chers collègues, bonjour à tous

« L'hiver qui nous tourmente, s'obstine à nous geler... nous ne saurions parler qu'avec une voix tremblante... »
Isis de Lully

Dans ce dernier bulletin vous trouverez de nombreux textes montrant que l'APEMu, loin d'être gelée par l'hiver, demeure dans l'action, la réflexion et les propositions en faveur du développement de l'éducation musicale.

Dans l'action : nous restons concernés par l'inégalité de traitement des heures de chorales sur le territoire. L'APÉMu a rédigé une lettre à l'attention de M. Luc Chatel et demande à le rencontrer. La chorale fait partie intégrante des nouveaux programmes d'éducation musicale et c'est l'une des rares activités collectives dans un établissement. Elle permet aussi à l'élève qui la pratique de valider plusieurs items du socle commun de compétences notamment dans les piliers 6 et 7 !

Il faut nous battre et essayer de convaincre nos dirigeants du bien fondé de cette activité pour le développement et l'éducation de nos élèves, certes au niveau national, mais aussi localement, chacun d'entre nous doit agir auprès du CA de son établissement, des élus locaux et des parents d'élèves !

Mobilisons-nous pour les chorales dans les collèges !

Réfléchir et proposer sont aussi des objectifs importants pour notre association qui, lors de l'assemblée générale à Clermont Ferrand, a pris du temps pour se questionner sur le problème de la communication. Plusieurs réponses ont été apportées notamment : le lancement d'une étude pour un nouveau logo, le renouvellement du site internet de l'APÉMu, la création d'une page facebook : il faut vivre avec son temps ! Beaucoup de projets auxquels je souhaite associer tous les adhérents.

Je tiens à saluer tous ceux d'entre vous qui, en plein conflit sur les retraites, avec la pénurie de carburant et les grèves à la SNCF, ont participé à l'Assemblée Générale en Octobre. Notre assemblée générale a eu lieu et a été très productive, vous le découvrirez en feuilletant ce bulletin !

L'APÉMu, parlez-en autour de vous car une association n'existe que par ses adhérents.

Malgré « les frimas de l'hiver qui se rependent », je conclurai en vous souhaitant avec « une voix chantante » de joyeuses fêtes de Noël.

La présidente
Yolande Barbier-Cérésuéla

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

« Chers collègues, bonjour à tous.

L'année dernière, je vous faisais part de mon inquiétude face à la détermination du gouvernement d'appliquer la réforme de la formation des maîtres et celle du nouveau lycée ! Cette année 2010 demeurera pour nous tous l'année de la mise en place des réformes pour le meilleur et pour le pire !

Pour reprendre une citation d'Atys de Lully que citait Fernando récemment dans le bulletin « Dormons, dormons tous, Ah que le repos est doux.... », j'ajouterai « et le réveil brutal ». Grâce à la réforme de la formation des maîtres, les nouveaux professeurs stagiaires reçus au concours du Capes d'éducation musicale et chant choral ont eu la chance de prendre en charge dès la première semaine 18 classes soit 540 élèves et de réfléchir rapidement et « efficacement » aux différentes séquences de cours à mettre en place dans le respect des nouveaux programmes, ce sur trois niveaux 6ème 5ème 4ème , et en ayant surtout rapidement assimilé tous les conseils judicieux sur la prise en main et la gestion d'une classe, présentés dans le DVD de prérentrée fourni par les rectorats. Heureusement, il a pour l'encadrer et le conseiller un « super professeur tuteur », qui a autant d'élèves que lui et souvent un emploi du temps en incohérence avec le sien, mais qu'importe, pour notre ministère « enseigner, est un don » et non un apprentissage ! Et comme je le criais dans mon précédent éditorial, cette situation me révolte et doit tous nous révolter. Elle nous interpelle sur les fondements, la pérennité et la reconnaissance de notre métier. Plus que jamais notre association doit rester vigilante et dénoncer le danger d'une fragilisation de la formation des nouveaux enseignants qui avec un temps complet, manquent de recul, de jugement pour appréhender leur nouveau métier, d'autant plus qu'en éducation musicale, ils se retrouvent souvent seuls à représenter la matière au sein d'un établissement avec un professeur référent tuteur dans un autre.

En ce qui concerne le lycée, l'APÉMu avait interpellé Luc Chatel sur son inquiétude quant aux menaces de disparition de l'enseignement facultatif, le terme de facultatif n'étant pas pris comme un choix possible de l'élève, or cette option facultative et celle de spécialité musique au lycée concernent un nombre sans cesse grandissant d'élèves. Grâce à ces enseignements nous parvenons à développer le

potentiel artistique des élèves, bientôt jeunes adultes, qui n'auraient, pour la plupart, pas l'occasion de le faire autrement. La lettre adressée avant les congés d'été au ministre de l'éducation nationale demeure sans réponse à ce jour ! Et nous constatons malheureusement depuis la rentrée que les enseignements d'exploration « arts du son » ont été implantés la plupart du temps dans des lycées où l'option facultative musique existait déjà et souvent au détriment de celle-ci ! Un grand nombre d'établissements en France continuent d'ignorer cette préparation optionnelle pour le baccalauréat alors qu'elle est plébiscitée par les élèves, le nombre de candidats libres inscrits chaque année le démontre. Quel avenir pour notre matière au collège si elle est mise à mal au lycée ?? Nous devrons continuer à interpeller notre ministre mais aussi, les élus locaux et les parents d'élèves à ce propos ! L'APÉMu doit rester vigilante et « éveillée » sur de tels sujets.

L'année 2010 a vu la mise en place et la consolidation des nouveaux programmes, la généralisation de l'épreuve d'histoire des arts au brevet et l'évaluation du socle commun des compétences ! Peu à peu chacun de nous élabore de nouvelles séquences pour répondre aux objectifs des nouveaux programmes. J'ai souhaité que dans chaque bulletin de l'Apému soit publiée au moins une proposition de séquence de cours d'éducation musicale. Ce sont des pistes de réflexion que chacun peut s'approprier en fonction de ses élèves et de sa propre pédagogie.

L'adéquation des nouveaux programmes avec l'histoire des arts semble par contre nous poser davantage de problèmes. Beaucoup d'entre nous ne savent pas par quel bout commencer, et l'interdisciplinarité nécessaire à la mise en place de l'enseignement de cette matière transversale n'est pas toujours évidente à concrétiser sur le terrain. En français et histoire géographie, l'histoire des arts entre cette année dans les nouveaux programmes de 6ème et 5ème or nous devons l'évaluer au Brevet en 3ème ! L'APÉMu est là pour être une force de réflexion et de proposition envers ses adhérents certes à travers le bulletin mais aussi des assemblées générales comme celle de cette année qui va essayer d'apporter quelques éclaircissements sur le sujet ! La mise en place de cette épreuve à l'oral l'année dernière en tant qu'option au brevet a été plus ou moins réussie et pertinente, on a relevé plusieurs disfonctionnements entre les différents établissements quant aux modalités de passage et de notation. Il faudra rester vigilant cette année pour qu'elle demeure une épreuve orale ouverte et équitable. J'incite tous les adhérents à informer l'association sur les modalités de passage de cette épreuve au brevet dans leur établissement.

Après l'épreuve d'histoire des arts au brevet, l'évaluation du socle commun de compétences est un nouveau défi à relever pour l'éducation musicale au collège. Evaluer par compétences, il y a longtemps que nous le pratiquons dans notre discipline ! Alors ne nous cantonnons pas au seul pilier de « la culture humaniste » mais investissons aussi ceux de « la maîtrise de la langue française », « des technologies de l'information » ainsi que les compétences « sociales et civiques » avec celles de « l'autonomie et l'initiative », 5 des 7 piliers du socle concernent notre discipline. Le dire, l'expliquer, l'argumenter au sein des différents conseils pédagogiques et CA des établissements, c'est aussi une forme de reconnaissance des spécificités propre à l'évaluation d'un élève dans notre discipline. Je regretterai cependant que tout ce travail s'effectue à moyens constants, ce qui va demander à tous un effort supplémentaire. Aussi restons vigilant sur la place dévolue à l'éducation musicale dans la maîtrise des connaissances et compétences du socle, elle doit y avoir toute sa place et c'est à chacun d'entre nous qu'il incombe de la défendre.

Une des activités animée par le professeur d'éducation musicale permet de valider des items du socle tels que « faire preuve d'initiative », « s'intégrer et coopérer dans un projet collectif » c'est la chorale ! Nous sommes des professeurs d'éducation musicale et chant choral sur le papier mais sur le terrain la situation et l'existence de cette activité demeurent précaires. Les textes régissant les heures de chorale sont flous et surtout peu réglementaires. Selon les académies, les heures existent ou non, sont tributaires du bon vouloir d'un chef d'établissement ou d'un Inspecteur d'Académie. Cette situation est précaire et ne prend pas en compte le travail et le caractère éducatif des pratiques collectives. Devons-nous nous mobiliser sérieusement pour qu'enfin cette activité soit cadrée et reconnue dans un texte officiel sans ambigüité ? Je le pense profondément et j'y crois !

Souvenez-vous, il fut un temps où il était fortement question d'une « optionalisation » des arts en classe de 3ème. L'APÉMu s'était fortement mobilisée, elle peut aussi le faire pour que ces pratiques artistiques collectives se voient pérennisées dans les établissements scolaires, encadrées par un professeur d'éducation musicale qui connait bien ses élèves. Mais pour se mobiliser, il faut être nombreux et la baisse du nombre d'adhérents de l'association m'inquiète. La crise n'explique pas tout, il ne faut pas laisser la lassitude, le fatalisme, pire l'individualisme s'installer dans nos rangs, alors mobilisons nous tous pour parler, présenter, expliquer le bien fondé de l'APÉMu dans chacune des réunions où nous rencontrons des collègues. Pour être un

interlocuteur crédible auprès de nos gouvernants, nous devons rester représentatifs de notre discipline par le nombre d'adhérents ! Il en va de la survie de notre association.

Je conclurai ce rapport moral en saluant le dynamisme d'Anne-Claire Scébalt qui a repris bénévolement avec brio la fonction difficile de directrice de la publication et en souhaitant « Bon vent » à une fidèle adhérente Dominique Terry qui est appelée à exercer de nouvelles responsabilités au sein de l'éducation nationale. Merci à Claude Laporte pour son investissement dans l'accueil de notre AG à Clermont Ferrand et bonne AG à tous !

La présidente

Yolande Barbier-Cérésuéla

Un autre dossier, en liens avec les derniers constats que je viens de faire, et qui sera un des chevaux de bataille de cette année est lié à notre statut de professeur d'éducation musical et chant choral. Notre appellation est claire mais dans les faits la situation reste plus que précaire. Les textes régissant les heures de chorales sont flous et surtout peu réglementaires. Selon les académies, les heures existent ou non, sont tributaires du bon vouloir d'un chef d'établissement ou d'un Inspecteur d'Académie. Nous nous devons de faire part de l'inquiétude et de la lassitude des enseignants face à cette situation précaire qui ne prend pas en compte le travail et le caractère éducatif des pratiques collectives. Nous avons œuvré pour que notre discipline soit la mieux représentée dans tous les établissements. Il semble que la situation soit devenue assez satisfaisante. Pour autant, le prolongement de nos enseignements reste encore trop mal cadré et mériterait un texte clair et réglementaire afin d'éviter les aléas rencontrés ici ou là. »

RAPPORT FINANCIER

La trésorière Pascale GODAY RAMOS présente le bilan financier, préparé avec la trésorière adjointe Martine BERTIER-WOLFROM.

Ce dernier présente un déficit sur le résultat de l'année 2010 qui s'explique par deux raisons :

- l'absence de subvention
- la baisse importante du nombre d'adhérents.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Trésorerie au 18/10/10	
Solde banque 24/10/09	11 463,52 €
Solde livret 24/10/09	17 311,59 €
Recettes 09/10	7 655,82 €
Dépenses 09/10	8 547,85 €
Solde au 18/10/2010	27 883,08 €
dont Compte courant	10 239,67 €
Livret A	17 643,41 €

Budget prévisionnel du 19/10/2010 au 20/10/2011			
Recettes		**Dépenses**	
Adhésions Abonmts Actes	9 500,00 €	Affranchissements	1 600,00 €
Encarts publicitaires		Représentation à l'EAS	1 000,00 €
Subventions		Frais compte	8,00 €
Intérêts livret	350,00 €	Bulletin impr. (4)	5 500,00 €
		Maif	352,00 €
		Papeterie	300,00 €
		Trajets	1 090,00 €
Congrès Toulouse	22 400,00 €	Congrès Toulouse	22 400 €
Total recettes	32 250,00 €	**Total dépenses**	32 250,00 €
Résultat	- €		

Martine Bertier-Wolfrom, trésorière Apemu, le 18/10/2010

L'évolution du nombre d'adhérents de 2003 à 2010.

Des chiffres très préoccupants...

Des éléments de réponse ont été abordés lors de l'assemblée générale.

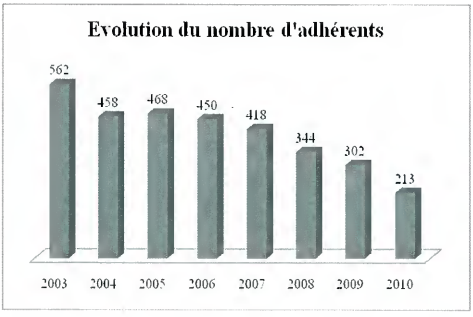

QUESTIONS à Monsieur François DUPOUX IA-IPR de l'académie de CLERMONT-FERRAND

L'épreuve d'Histoire des Arts au Diplôme National du Brevet sera-t-elle conservée sous la forme d'un oral, certains parlent simplement d'une validation de compétences ? Y aura-t-il un texte de cadrage ?

F.D : On ne peut pas évaluer l'histoire des arts sous forme de QCM ! Les textes de référence sont l'arrêté d'organisation publié au BO n° 32 du 28 août 2008 et la circulaire N° 2009-0157 du 13 juillet 2009. Un texte de cadrage complémentaire n'est pas annoncé pour l'instant. Les adaptations nécessaires et les précisions sont laissées à la discrétion de l'autonomie des académies et des collèges. Dans l'académie de Clermont-Ferrand après une enquête en fin d'année, il a été constaté que l'interprétation des textes de l'épreuve était variée, voire fantaisiste ; les trois IA-IPR (arts plastiques, histoire-géographie et éducation musicale), chargés du pilotage de cet enseignement ont donc choisi de faire paraître une note rectorale. L'épreuve est un oral d'1/4 d'heure maximum au cours duquel les élèves peuvent se présenter seul ou à plusieurs devant un jury de 2 professeurs.

Avez-vous pu faire une évaluation des expérimentations qui ont été menées ?

F.D : Dans l'académie de Clermont-Ferrand, suite à l'enquête, nous nous sommes aperçus que les expérimentations étaient plus pertinentes dans les établissements ayant bénéficié d'une intervention personnalisée par un des trois IA-IPR responsables de ce dossier dans le cadre des visites d'inspection. Nous envisageons donc d'organiser des actions par bassin. Depuis la rentrée, les chefs d'établissements semblent davantage concernés par l'Histoire des Arts.

Quelle est la proportion d'élèves concernés par l'épreuve l'an dernier ?

F.D : C'est très variable. On pouvait penser que l'on allait toucher seulement les « sans option »; mais dans beaucoup d'établissements, il y a eu un nombre très important d'élèves. Le fait que les professeurs qui n'ont pas participé au projet transversal (quand il y en avait un) d'histoire des arts puissent faire passer l'oral les a obligés à se tenir au courant de ce qui avait été fait. Certains ont pu trouver scandaleux que tout le monde doive participer à l'évaluation, néanmoins il est bon de rappeler que l'Histoire des Arts est un outil de transversalité et que toutes les disciplines sont concernées comme le prouvent l'ensemble des programmes.

Y-a-t-il eu une enquête nationale sur les diverses mises en œuvre de l'épreuve d'histoire des arts ?

F.D : Non, l'inspection générale d'histoire des arts est « jeune », mais il n'est pas impossible qu'il y en ait une et le délai opportun lui appartient. De son côté, la DGESCO a interrogé les académies mais le fruit de cette enquête ne nous est pas connu.

Comment travailler lorsque toute la communauté éducative n'est pas partie prenante de cet enseignement ?

F.D : Il est vrai que l'on voit certains collègues d'éducation musicale frustrés de ne pouvoir mettre en œuvre cette transversalité. Le rôle d'amener tous les professeurs à y prendre part, qui relève du chef d'établissement, n'est pas facile. Si ce dernier est acquis à cette cause tout fonctionne beaucoup mieux.

Certains ont parfois une vision de l'histoire des arts qui est beaucoup trop

compliquée. Nous ne parlons pas d'histoire de l'art mais d'histoire des arts. C'est très différent. Les réticences viennent souvent de gens qui n'ont pas - ou pas bien - compris l'enjeu ou encore qui sont accrochés à des représentations qui n'ont plus cours.

L'HDA est un outil de transversalité. Il y a deux HDA : l'HDA disciplinaire, celle que l'on enseigne pendant son cours. Elle doit irriguer le plus régulièrement possible toute la séquence d'éducation musicale. D'autre part, l'histoire des Arts c'est « ouvrir des fenêtres » vers d'autres horizons artistiques. Si dans l'établissement votre « voisin » ouvre sa fenêtre en même temps que vous, cela provoque un « courant d'air », c'est le deuxième niveau ou niveau transversal. D'où la nécessité de communiquer sur ce que l'on fait. Une concertation préalable de l'équipe éducative de la classe ou du niveau est indispensable.

Après avoir choisi une thématique, éventuellement une période, il est indispensable que l'équipe pédagogique dégage une question transversale. Chaque professeur, de son point de vue disciplinaire va travailler avec les élèves à essayer d'apporter une réponse à cette question. Ainsi, lors de l'oral, les élèves devront apporter une synthèse de ces réponses à la question abordée ou aux questions (dans le cas de plusieurs projets transversaux [rare !]) dans l'année. Cette question transversale permet aussi d'éviter l'écueil trop fréquent où les professeurs d'éducation musicale se voient incités par leurs collègues à faire chanter des œuvres contemporaines du programme d'histoire.

Par exemple, l'étude de la déstructuration engendrée dans les domaines artistiques, politiques etc. par la montée des totalitarismes au XXe siècle, répond davantage aux enjeux de l'HDA que de faire chanter le « Chant des partisans » ou encore « Nuits et brouillards » pour illustrer cette période au programme d'Histoire.

Combien de séquences consacre-t-on à l'histoire des arts ?

F.D : On pourrait imaginer dans l'année, une séquence plus particulièrement en rapport avec la question transversale d'histoire des arts. On ne peut pas demander aux professeurs de construire tout de suite toutes leurs séquences en lien avec une question transversale d'histoire des arts.

La réalité du terrain, les nombreux compléments de service, les contractuels, sont un frein à la transversalité.

F.D : Oui c'est vrai, on ne peut pas demander à un collègue un égal investissement dans un, deux voire trois établissements.

Sur la chronologie dans l'histoire des arts :

F.D : Les historiens sont dans la chronologie, l'éducation musicale et les arts plastiques ne le sont pas. Mais dans les faits, ces deux approches sont complémentaires. En histoire, la chronologie est sans doute indispensable alors qu'en éducation musicale, nous posons des repères, des points d'ancrage qui, peu à peu, organisent une conscience de la temporalité des œuvres, de la création et des esthétiques. En croisant les deux manières de penser, les points d'ancrage d'éducation musicale devraient pouvoir baliser plus solidement la chronologie des historiens. Les repères artistiques sont plus solides que ceux d'histoire car ils sont issus du sensible et non de l'intellect.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas plus de pistes pour l'évaluation. En éducation musicale, avec les nouveaux programmes, nous avons appris à considérer l'évaluation comme un point de départ. Les élèves devront-il synthétiser tout ce qui leur a été dit sur cette question, ce qui semble difficile à leur niveau ?

F.D : Au départ, l'évaluation n'est pas nécessairement un dossier. Il ne faut pas oublier que les disciplines artistiques sont dans l'activité et la production, l'élève peut se présenter avec une production. Celle-ci constituera un des éléments sur lequel il pourra s'appuyer pour développer sa réponse à la question transversale. En HDA, comme en éducation musicale, lors du choix de la question transversale, il est indispensable de se référer aux compétences listées dans les textes qui régissent cet enseignement : Arrêté du 11 juillet 2008 et Note de service du 13 juillet 2009.

Lorsque nous souhaitons travailler en transversalité, nous sommes confrontés au problème du bénévolat, aucun texte n'encadrant les heures de concertation.
De même, puisque l'on fait passer un examen, pourrait-on envisager d'être indemnisé comme pour les épreuves du baccalauréat.

F.D : Si dans de rares collèges, une rémunération en hse a été attribuée, il est bon de rappeler que le temps de concertation des professeurs fait partie de la mission d'enseignement. L'épreuve peut en théorie, se dérouler « dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique ». Face aux difficultés d'organisation, la plupart des établissements ont choisi de banaliser des demi-journées pour la passation des épreuves.

Deux systèmes coexistent : celui de la validation des compétences et celui des notes et des moyennes. Comment faire ?

F.D : Deux systèmes d'évaluation se chevauchent, celui de l'évaluation de résultat et celui de l'évaluation formative. On navigue entre les deux. Il est possible d'imaginer de prendre en compte les deux systèmes. Dans le socle commun, il y a les compétences et les connaissances. Il faut donc arriver à harmoniser l'évaluation des connaissances qui peut être chiffrée avec celle des compétences qui est non chiffrée par principe. On peut, par exemple, lors de l'élaboration de la séquence, déterminer 3 ou 4 compétences visées, elles seront évaluées tout au long de la séquence. Les contrôles de connaissances sont plafonnés à 12. Ensuite, on bonifie la note en fonction des compétences validées ou non. Bien sûr, on s'éloigne un peu de l'esprit des compétences mais dans notre système le résultat chiffré reste important, notamment vis-à-vis de la compréhension des parents. Le message doit rester clair. Une proposition de grille a été mise en ligne sur le site de l'académie de Clermont-Ferrand. On ne doit pas non plus passer son temps à mettre des croix, c'est pourquoi il faut avoir recours à l'auto-évaluation. Elle doit être négociée : l'élève doit s'exprimer, se sentir concerné. C'est aussi l'occasion pour le professeur de mesurer l'impact de son enseignement.

L'évaluation par compétences prend beaucoup de temps, j'ai l'impression de prendre du retard.

F.D : Il faut prendre le temps de le faire. Aujourd'hui, c'est quelque chose que l'on ne maîtrise pas, il ne faut pas se culpabiliser. Nous ne sommes pas habitués à concevoir ce type d'évaluation. L'élève s'exprime sur « j'y arrive » ou « je n'y arrive pas », le rôle du professeur est d'accompagner, de révéler puis de valider et non pas de contrôler.

Pour l'évaluation du socle commun, l'équipe aura à se prononcer sur une hiérarchie des items et sur la validation. C'est une prise de décision. Le permis de conduire est un bon exemple de validation : même si le candidat rate un peu une manœuvre, l'inspecteur peut estimer qu'il est néanmoins suffisamment maître du véhicule pour obtenir la validation du permis.

Avec 50 min par semaine, 500 élèves, on nous demande d'assumer de plus en plus de choses, on n'en peut plus !

Réponse d'un collègue : Ce qui est dit et qui fait consensus peut être écrit dans le bulletin de l'APEMu, car, sans confondre avec un syndicat, il est nécessaire de communiquer sur ces problèmes ressentis par chacun. Tout lecteur adhérent, non-adhérent, institutionnel ou non doit pouvoir lire et être au courant de cette saturation. Envoyez tous vos humeurs !

Quel est l'avenir des chorales ? De nombreuses chorales ont été supprimées, certaines sont rémunérées à 1 heure...

F.D : Depuis quelques années, selon les académies et les départements, les chorales sont passées d' "heures statutaires fléchées" aux heures "autonomie de l'établissement". Dans l'académie de Clermont-Ferrand, en surveillant de très près, aucune disparition significative n'a été déplorée cette année encore. Des effectifs raisonnables au niveau des professeurs et des élèves permettent une gestion humaine des heures et des services. L'Inspecteur d'Académie a certes un rôle décisif, (c'est lui qui décide de la dotation des heures destinées à l'autonomie dans chaque établissement) mais au final, c'est le chef d'établissement qui en dispose comme il l'entend et qui fait entériner sa décision par le CA. Pour l'instant, dans une académie, comme celle de Clermont, il est encore possible d'accomplir ce travail de gestion des ressources humaines, qui doit faire partie des missions de l'IA-IPR. Il est cependant de plus en plus difficile de négocier des moyens et de trouver des propositions alternatives.

Les collèges et lycées doivent-ils remettre le volet culturel du projet d'établissement ?

F.D : Tout à fait, c'est obligatoire depuis 3 ans. Pourtant dans certains établissements le projet d'établissement n'est qu'un catalogue d'actions. Un véritable projet d'établissement engage l'établissement dans une dynamique éducative et par-là lui-même. Il convient de redire aux professeurs qu'ils ont intérêt à se rapprocher de leur chef d'établissement afin de consulter ce projet, de participer à la rédaction du volet artistique et de faire en sorte que la chorale y figure en bonne place, entre autres. A ce moment-là, c'est peut-être plus difficile de la faire disparaître. Mais, encore peu de professeurs l'ont fait, il est souvent délicat d'avoir un regard critique sur le pilotage de son établissement.

Les classes à PAC existent-elles toujours ? Ont-elles toujours de l'argent pour fonctionner ?

F.D : La situation est variable selon les académies. En Auvergne, la DRAC ne finance plus les classes à PAC, peut-être dans certaines académies fonctionnent-elles encore mais il semblerait qu'elles tendent à disparaître. En revanche, en Haute-Loire et dans l'Allier les ateliers sont encore soutenus par les collectivités territoriales.

A propos de la charge de travail des professeurs agrégés détachés à l'Université, pourquoi le nombre d'heures est-il aussi important que 384 heures, soit le double des maîtres de conférences ? Ne peut-on pas revenir à 288 heures comme avant le « décret Lang »?

F.D : Le statut des professeurs n'est pas le même. Les PRAG sont des professeurs de lycée/collège.

A partir de 2011, il semblerait que les IA-IPR ne nous noteront plus ?

F.D : En cette matière, les fausses rumeurs vont bon train. Le décret sur la notation des agents de l'Etat publié cet été ne concerne pas les agents professeurs du MEN. Il n'empêche que la question générale de l'évaluation et de la notation des professeurs est posée... depuis longtemps déjà.

Peut-on avoir des précisions sur les établissements qui ont expérimenté les cours le matin et le sport et les activités culturelles l'après-midi ?

Une collègue qui a expérimenté témoigne : L'expérimentation, au lieu d'être votée et décidée en concertation, a été imposée par le chef d'établissement. Toutes les classes de 5° étant concernées, ainsi nous n'avons pas pu comparer avec une classe témoin. Les cours d'enseignements artistiques et d'EPS sont placés les après-midi. Il y a 3h d'EPS supplémentaires par semaine. Nous avons appris le jour de le rentrée que nous devions proposer des sorties artistiques en plus des activités sportives. Les 3h d'activités artistiques se rajoutent à l'emploi du temps habituel, payées en HSE. Les cours qui demandent la même sollicitation intellectuelle sont empilés le matin. Certains élèves vivent ce nouveau rythme assez mal. La journée n'a pas été allégée, au contraire... La confusion est entretenue entre les cours placés l'après-midi avec l'accompagnement éducatif.

Dispositif CLAIR : Collège Lycée Ambition Innovation Réussite.

Une collègue témoigne : Ce dispositif a impliqué une centaine d'établissements en France, choisis par les recteurs. Ce sont, a priori, des établissements difficiles dans lesquels le choix de l'équipe est confié aux chefs d'établissement qui deviennent « recruteurs ». Cependant, faute de volontaires, l'enseignement dans certains de ces établissements a été imposé à des collègues en sous-service. Chaque professeur consacre une partie de son temps à coordonner les actions éducatives et à assister le CPE.

Précision d'une collègue : ce système de recrutement a parfois été choisi par de jeunes collègues pour éviter d'être mutés loin de leur académie d'origine.

Sur la formation continue :

F.D : Les recteurs puis les chefs d'établissement doivent veiller aux remplacements des professeurs en stage. Normalement, toutes les instances génératrices de formation (corps d'inspection, service formation, division des examens etc.) devraient avoir à prévenir les établissements en début d'année de toutes les absences engendrées. Il sera très compliqué de prévoir aussi tôt toutes les réunions, stages,... cela pourrait constituer un frein et une menace pour la formation déjà affaiblie par les restrictions budgétaires. Le chef d'établissement, par nécessité de service, a tout loisir de refuser qu'un professeur (stagiaire ou titulaire) s'absente pour raison de stage. Cf. la note de service n°2010-140 du BOEN n°37 du 14 octobre 2010.

J'ai reçu une proposition de formation sur la violence, interprofessionnelle. Ai-je droit d'y participer?

F.D : Oui, pour l'enseignant la formation est un droit, un devoir (cf. la circulaire N° 97-123 du 23 mai 1997 sur la mission du professeur). Si cette formation s'effectue le plus souvent dans le cadre de l'éducation nationale, elle peut également être organisée par diverses instances en partenariat. C'est le cas en Auvergne de formations destinées à des publics « croisés » organisées par les associations « musiques et danses » dépendant de conseils généraux. Dans un cas comme dans l'autre, les autorisations du corps d'inspection et du chef d'établissement sont requises.

Les formations initiale, continue et continuée (titulaires 1 et titulaires 2) s'inscrivent dans ce que l'on appelle « la formation tout au long de la vie ».

Sur la formation initiale :

F.D : Dans l'académie de Clermont, les stagiaires ont été à mi-temps jusqu'à la Toussaint. Je peux dire qu'ici, ils ont été bien considérés.

Cela met en avant une inégalité de traitement sur l'ensemble de la France.
F.D : Tout à fait, C'est un effet de l'autonomie des académies.

Comment se passe la formation à l'IUFM ?
F.D : Dans l'académie de Clermont-Ferrand, tous les vendredis jusqu'aux vacances de Toussaint, les stagiaires ont une formation générale mais aussi disciplinaire. Eu égard au faible nombre de stagiaires des regroupements ont été inévitables. Le « groupement des disciplines artistiques » (éducation musicale, arts plastiques et arts appliqués) semble très bien fonctionner.

Les stagiaires sont-ils tous encadrés par un tuteur ?
F.D : Oui, dans mon académie, on compte trois stagiaires. Deux sont seuls dans leur établissement, des professeurs à proximité assument la mission difficile de tuteur. Les chefs d'établissements ont aussi une grande importance, il convient de le rappeler. Ils doivent eux-aussi être investis. D'autant plus quand le tuteur n'est pas sur place. De plus, il ne faut pas oublier que le Recteur prend une décision de titularisation à partir des avis de l'inspecteur et du chef d'établissement.

Les tuteurs sont-ils déchargés ?
F.D : La proposition initiale était de décharger les tuteurs à hauteur de 3h, dans les faits cet encadrement est assuré en heures supplémentaires. De même, le formateur à l'IUFM assure le plus souvent la formation en plus de son temps plein en établissement.

La formation des stagiaires est terminée, que va-t-il se passer à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint ?
F.D : Ils seront dans leur classe à occurrence de 16h. En dehors de la plateforme « Néo-pass », aucun accompagnement n'est prévu pour un stagiaire qui serait en difficulté. Dans l'académie de Clermont, une formation spécifique va être mise en place dans un premier temps.

Quelle sera la formation pratique pour les étudiants qui préparent le concours ?
F.D : Ils doivent se trouver un stage, par l'intermédiaire de l'université.

Réponse d'un collègue : les étudiants sont inscrits en master 2, ils sont accompagnés dans la préparation du concours mais aussi à l'entrée dans le métier. Les stagiaires en poste doivent suivre 4 semaines de formation et seront remplacés par ces étudiants en master 2 ou par des contractuels. Selon les académies, ceux-ci peuvent être seuls sur un poste, ou à deux pour remplacer le collègue en formation.

Cette année nous gérons 3 situations différentes : les professeurs stagiaires qui ont passé le concours l'an dernier qui sont actuellement en poste avec des formations très différentes selon les académies ; les M2 qui passent le concours cette année et les M1 qui vont bénéficier de tout le cursus (un stage d'observation, un stage de pratique accompagnée, un stage en responsabilité). La mise en œuvre peut être variable en fonction des universités et des académies.

Il est assez scandaleux que le stagiaire lui-même doive trouver lui-même son stage. Sur quels critères fait-il ce choix ?
F.D : Oui c'est un problème, les corps d'inspection sont parfois obligés d'intervenir, tout le monde n'a pas la compétence pour recevoir un stagiaire.

Les tuteurs des professeurs stagiaires reçoivent-ils une formation spécifique ?
F.D. Outre un guide qui leur a été fourni, les tuteurs ont eu deux journées de formation. C'est une année difficile car nous sommes à cheval sur deux systèmes.
Le choix des tuteurs est très important, cette mission comporte un aspect humain important. De même, pour que les bilans

intermédiaires ne soient pas des contrôles ils doivent être le fruit d'une négociation entre le tuteur et le stagiaire Néanmoins, si la communication de ce bilan à l'IA-IPR n'est pas systématique sa position mérite une attention particulière car Le climat de confiance qui doit s'établir entre le stagiaire et le tuteur est une des clés d'un bon stage.

Peut-on imposer des heures supplémentaires à un stagiaire ?

F.D : Non, en aucun cas. D'ailleurs, le problème s'est posé pour la chorale. Nos stagiaires effectuent 16h, nous avons cherché les moyens pour qu'ils aient une chorale mais il a fallu les décharger de deux heures de cours pour qu'ils puissent assurer la chorale. Non seulement le stagiaire ne peut pas effectuer des heures supplémentaires mais il ne peut être rémunéré pour ces heures. Dans ce cas, le stagiaire doit le rappeler à son chef d'établissement, et le signaler à son tuteur ou au formateur de l'IUFM.

Sur les compétences du socle commun :

F.D : Beaucoup veulent nous cantonner à la compétence humaniste mais l'éducation musicale en irrigue d'autres. C'est la théorie du socle, chaque discipline peut contribuer à l'acquisition de chaque compétence, et à l'intérieur de chaque compétence toutes les disciplines peuvent être présentes. Vous pouvez consulter un tableau d'Eric Michon (IA-IPR de l'académie d'Orléans-Tours) qui met en regard nos compétences disciplinaires avec les compétences du socle. La chorale, elle aussi, permet la validation de compétences.

Les compétences du socle commun doivent-elle être validées en fin de 3° ?

F.D : Non, pas forcément : le texte de 2006 dit que chaque élève doit avoir validé les compétences en fin de scolarité obligatoire. Mais en commençant à travailler sur la validation dès la fin de la classe de 4°, cela permet de mieux cibler le travail en classe de 3°, afin que, en fin de 3°, l'ensemble des élèves ait pu valider l'ensemble des compétences, validation nécessaire à l'obtention du DNB.

Sur la validation :

F.D : La validation et l'évaluation sont deux choses différentes. Les professeurs doivent se concerter au préalable et se partager l'évaluation des items, une synthèse doit être établie a minima en fin de troisième trimestre. Pour certains items, plusieurs professeurs peuvent avoir contribué à leur acquisition et être en mesure de les évaluer. Lors de la synthèse, s'ils ne sont pas d'accord, c'est à ce moment que la discussion devient intéressante. Lorsque certains items ne sont pas acquis, la question se pose de valider la compétence ou non. Bien entendu, une hiérarchie des items peut être établie, l'équipe pédagogique doit se mettre d'accord sur les items incontournables par exemple. Dans tous les cas, les chefs d'établissement devront trouver les moments de concertation nécessaires.

Clermont Ferrand le 23 octobre 2010

Yolande Barbier
6 impasse Dubet
33700 Mérignac
06 13 43 92 25
barbier.yoli@free.fr

A.P.E.Mu, Association des professeurs d'éducation musicale

Mérignac, le 28 Novembre 2010

Monsieur le Ministre,

Les 23, 24 et 25 octobre 2010 se tenait l'Assemblée générale de l'APÉMu.

A l'ordre du jour était programmé un premier bilan, après deux ans de mise en œuvre des nouveaux programmes d'éducation musicale de l'enseignement secondaire présentés dans le B.O. du 28 Août 2008.

Nous avons abordé notamment le sujet de la chorale dont vous connaissez le slogan titre : « UNE CHORALE DANS CHAQUE COLLEGE ».

Dans le préambule de ces nouveaux programmes, on peut lire que « L'enseignement complémentaire de chant choral est proposé dans chaque établissement à tous les élèves désireux d'approfondir leur engagement vocal… » et qu'il doit être « conduit par le professeur d'Education musicale qui en assure la direction artistique… »

Parallèlement, nous avons aussi évoqué l'obligation d'un volet culturel dans le projet d'établissement. Il nous semble évident que l'inscription de la chorale dans ce projet ne doit connaître aucun obstacle à son application.

Or, la situation sur le terrain n'est pas conforme à ces exigences.
Elle montre une grande disparité dans le fonctionnement de cette activité et dans la rémunération des enseignants.

Ceci entraîne une diminution significative et inquiétante du nombre de chorales scolaires, les établissements n'ayant pas toujours les moyens horaires pour appliquer ces textes ministériels, dont la Note de service n°81-200 du 13 mai 1991.

Pour permettre d'évoquer ce problème en particulier et d'autres relatifs à l'enseignement de l'éducation musicale dans les collèges et lycées, ceci dans une démarche constructive, nous sollicitons de votre haute bienveillance, une audience pour connaître votre position.

Nous vous remercions de veiller ainsi à l'application des textes officiels en vigueur.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Yolande Barbier-Cérésuéla, présidente de l'APÉMu.

BULLETIN D'ADHESION - 2011

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

En cas de modification, nom ou adresse antérieurs : .....
.....
Grade ou situation : .....
Indice/échelon :...../.....
Etablissement :.....
Ville/académie : ...../.....

Tarifs

Indice inférieur à 410, mi-temps, temps partiels ou retraités : 19 €
Indice supérieur à 410 : 38 €
Couple enseignant en éducation musicale et adhérent : 38 € + 19 €
Stagiaires : 10 €

Versement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de l'APEMu

Montant total du chèque : €

L'adhésion est valable pour l'année civile et inclut l'envoi des 4 numéros annuels de la revue.

Ce bulletin est à renvoyer obligatoirement à votre délégué académique, à défaut à notre trésorière.
Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'adhésion envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

Si vous désirez adhérer à l'association sans recevoir les revues, entourez le refus suivant : **NON**

Si vous désirez vous abonner aux revues sans adhérer à l'association, reportez-vous à la page suivante.

N'oubliez pas de signaler à notre secrétaire tout changement d'identité ou d'adresse en cours d'année civile.

BULLETIN D'ABONNEMENT - 2011
(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

* Abonnement à 4 revues successives : 38 €

Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

Tout abonnement en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'abonnement envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

COMMANDE DES ACTES
(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

* Actes du congrès de Troyes :15 €
* Actes des congrès de Sèvres et Lyon: 15 €
Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

*** TOTAL DE LA COMMANDE**

Abonnement	€
Actes de troyes	€
Montant total du chèque	€

Relevé d'Identité Postale
APEMu - Siège social
6 Impasse Dubet
3700 Mérignac

ETAB	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE
30041	00001	0063396P 020	03

PUBLICATIONS DE L'APEMu

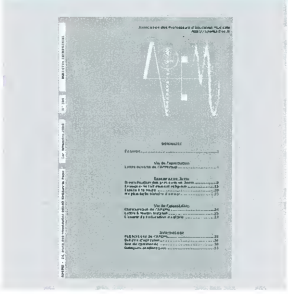

La revue APEMu
Informations concernant la discipline éducation musicale. Textes, programmes, formations, pédagogie, vie de l'association...

32 pages - publication trimestrielle
Abonnement 38 €

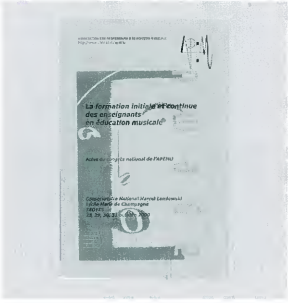

La formation initiale et continue des professeurs en éducation musicale
Actes du congrès de Troyes 2000.
Aspects théoriques et pratiques de la formation des enseignants (professeurs des écoles, du second degré); organisés en trois chapitres : état des lieux, pratiques musicales, sciences humaines.

124 pages - 15 €

Quels champs artistiques pouvons - nous appréhender?

Corps et musique
Actes du congrès de Lyon 2002

160 pages - 15 €

PRENEZ VOTRE TEMPS !

L'assemblée générale de l'APÉMu en octobre a accueilli Monsieur Dupoux, IA/IPR de l'académie de Clermont-Ferrand, qui a bien voulu répondre aux questions traditionnellement posées à l'Inspecteur Général. Une des préoccupations de nos collègues, et, par là-même, de notre association, était la mise en place de l'histoire des arts en collège dans toutes les disciplines, et particulièrement en éducation musicale.

L'inquiétude est naturelle quand on veut suivre les directives et remettre en cause un enseignement qui fonctionnait. Notons au passage que la prise en compte de l'histoire des arts et son évaluation au brevet des collèges varient selon les établissements, leurs principaux, le dialogue avec les autres disciplines, et le contexte local.

Une des leçons retenues de cet entretien a été le conseil de *prendre notre temps*. Il ne s'agit pas d'ajourner *sine die* cette nouvelle orientation, mais de ne pas vouloir tout faire dès la première année. Nous choisissons des fils conducteurs avec les collègues des autres matières, nous échangeons entre nous de vive voix ou *via* nos listes de diffusion et nous voudrions tout appliquer tout en gardant la précieuse part de pratique musicale qui fait la force et l'originalité de notre discipline.

Nous pouvons modestement commencer par un thème qui nous convient et introduire progressivement des parallèles avec d'autres auteurs, d'autres œuvres ou d'autres mouvements. Le cours s'enrichira au fil des ans. L'essentiel, et finalement le moins facile, est de nous accorder sur ce qu'on attend des élèves au brevet.

Pour résumer en quelques mots : **pas de panique, nous en sommes tous au même point.**

P.L.

Oserais-je exposer ici la plus grande, la plus importante, la plus utile règle de toute éducation ?

Ce n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre.

J.J. Rousseau, Émile ou De l'Éducation.

AUX ADHÉRENTS

Chers collègues, ce bulletin est **VOTRE BULLETIN !**

- Faites-nous part de vos **attentes**, de vos **envies** !
- Profitez de notre chronique « **dissonances** » pour vous plaindre, pour râler... ça va mieux en le disant ! N'attendons pas que la tension se résolve seule !
- **Partagez** vos séquences, surtout les plus **modestes**, nous ne sommes pas des « sur-profs »

LES 10 000 RAISONS D'ADHERER A L'APEMU
...de 25 à 39...

ENTRE HUMOUR ET REALITE

- J'apprécie les centres d'intérêts de ses membres.
    - **parce que ca donne le prétexte de passer un week end par an sans la famille**
- Je partage le même amour de notre métier.
    - **parce que j'aime le saint nectaire fermier**
- Je veux contribuer à une meilleure image de l'Éducation musicale dans notre société avec l'aide de mes collègues.
- Je souhaite que nous soyons de plus en plus nombreux représentés auprès des instances ministérielles.
- J'aime connaitre *de visu* les professeurs avec qui je communique sur les listes Edumusic et Musiqueaulycee.
    - **parce qu'en 2011, je veux voir la vie en rose dans la ville rose**
- J'apprécie les valeurs de partage et d'entraide entre nous.
- Echanger, c'est s'enrichir.
    - **parce que je cherchais un prétexte pour m'inscrire sur face book**
- Les expériences des autres peuvent m'intéresser et les autres peuvent être intéressés par mon expérience.
- J'ai envie d'approfondir les nouveaux programmes et, en particulier, avoir de nouvelles idées pour l'Histoire des Arts.
    - **parce qu'on m'a dit que c'était la voie royale pour devenir IG ou à défaut IPR**
- J'apprécie de partager mon travail de préparation. Mes cours pourront être déposés sur le nouveau site. Ces documents ne seront accessibles qu'aux adhérents.

Michèle LATOUR **Claude LAPORTE**

CONGRÈS de l'APEMu

Tous les deux ans l'APÉMu organise un congrès. C'est un moment privilégié de réflexion, d'échange autour d'une thématique.

IMPROVISER AUTREMENT ?

L'improvisation dite "libre" et ses multiples applications au service de l'enseignement.

Alors que l'improvisation musicale est pratiquée depuis le Moyen-âge, est-il possible au XXI° siècle d'IMPROVISER AUTREMENT ?

L'improvisation dite « libre » appliquée à l'enseignement, peut-elle constituer une réponse aux besoins constants du métier d'enseignant, où apparaît la nécessité de prendre en compte une société en mutation, transformant la circulation des cultures et induisant de nouvelles façons de pratiquer l'art ?

Toulouse

samedi 22

dimanche 23

lundi 24 octobre 2011

Des conférences, des ateliers, des rencontres, des concerts, de la convivialité...

Autant de bonnes raisons de venir et d'adhérer à l'APÉMu.

> *« Ce n'est pas le souci du progrès matériel qui détourne l'homme des hautes pensées et de la méditation des choses diverses, c'est l'épuisement du labeur inhumain qui ne laisse pas à la plupart des hommes la force de penser ni même celle de sentir la vie »* *Jean Jaurès*

Une petite phrase pour commencer mon propos... parce qu'en ce moment je touche du doigt et de la tête ce labeur inhumain et j'arrive de moins en moins à « sentir la vie ».

Ce métier que j'ai choisi avec conviction et commencé avec enthousiasme espoir et motivation me satisfait de moins en moins et cela me désole profondément. Suis-je la seule à être démotivée épuisée lasse éreintée ?

Bien sûr, il y a toujours les relations enrichissantes avec les élèves et la joie de monter des projets musicaux qui réjouissent le cœur, l'âme et les oreilles. ....mais à côté de tout cela, chaque année, s'ajoutent de nouvelles contraintes et tâches diverses qui grignotent petit à petit mon peu de temps libre et ma joie de vivre.

- Les classes de plus en plus surchargées et un nombre énorme d'élèves... **c'est pour nous**
- Les réunions tard le soir (conseils de profs - réunions parents profs - réunions de concertations - conseils de classe ...) *c'est toujours pour nous*
- Les grilles de compétences parfois tellement alambiquées qu'elles en deviennent incompréhensibles... **pour nous**
- Les nouveaux programmes mis en place dans tous les niveaux à la fois... ***pour nous***
- L'HDA souvent en dehors de notre temps de travail sans moyen supplémentaire... pour nous bien sûr
- La préparation de cours sans manuel pour les élèves... **c'est pour nous**
- Le socle commun... ***oui, pour nous bien sûr !***
- Les stages de formation qui se réduisent comme peau de chagrin... *c'est pour nous*
- Les programmes du bac à travailler pour faire passer les oraux... **POUR NOUS**

Ah j'oubliais...

- Les répétitions et l'organisation des évènements « vitrine » du collège... c'est aussi pour nous

Alors, je bosse, je sue, je rame, je cours, je tape, j'écris, je valide des compétences, je grignote sur mon temps de sommeil tout ça pour quoi ? Pour qui ?

- pour des élèves, certes plutôt agréables en cours, mais qui travaillent de moins en moins ?
- pour des centaines de parents qui jugent encore cette matière comme annexe et secondaire ?
- pour une administration de plus en plus exigeante qui nous demande du chiffre, des preuves, des dossiers et des pourcentages de réussite au détriment de l'humain ?
- pour certains supérieurs qui oublient parfois que l'enseignement repose essentiellement sur le relationnel, l'échange et que la liberté de chacun vient comme une condition initiale ?

Ahhhh... cette ***liberté*** que ne l'ai-je pas davantage goûtée lorsqu'au début je pestais, parfois, contre l'absence de manuels mais me réjouissais d'avoir cette latitude dans la construction de mes séquences... lorsque entendant une chanson ou une œuvre à un concert ou à la radio dont la musique et le texte me touchaient j'avais le temps nécessaire pour l'étudier et pour l'intégrer dans une prochaine thématique ...

Et le pire dans tout ça, c'est qu'aujourd'hui, malgré tout ce travail et ma volonté de remise en cause pour me plier au système, je doute de plus en plus de moi, ne me trouve pas meilleure pédagogue qu'avant bien au contraire et suis de plus en plus fatiguée de toute cette mascarade alors que je n'aspire qu'à une chose :

penser, savourer le plaisir d'enseigner cette fabuleuse matière et de « goûter la vie » !

Maïté Adam-Ouret

Jeu vocal polyphonique

Objectifs et finalités :

- Pour commencer (ou finir) un cours avec une pratique vocale ludique et dynamique
- Pour leur donner aux élèves la sensation de mesure à 4 temps
- Pour les initier à l'improvisation
- Pour faire prendre confiance rythmiquement et vocalement
- Pour construire une polyphonie
- Pour introduire les notions d'ostinato, de polyrythmie, d'accord, de question/réponse...
- Pour avoir une activité collective et « responsabilisante »
- Pour donner l'occasion à ceux qui le souhaitent d'être solistes
- Pour confier la direction à des élèves (plutôt au niveau lycée)

Modalités :

Nombre de participants : de 6 à 106 !
Mise en place : disposer d'un espace suffisamment grand pour pouvoir se mettre en cercle (professeur intégré au cercle)

Etapes :

- se mettre tous en cercle

- installer un tempo modéré (♩=76-88) en bougeant sur 4 temps :
  1 = un pied en avant, 2 = l'autre pied le rejoint,
  3 = le pied qui avait avancé se remet au point de départ, 4 = l'autre pied revient aussi.

- le professeur chante un motif sur 4 temps. L'ensemble des élèves répète, bien en mesure (veiller à ce que la coordination déplacement / chant se fasse bien)
- le professeur propose ce jeu en imitation durant 1 ou 2 mn, en variant les formules (plus aigu ou plus grave, plus rythmique ou plus mélodique, simple ou complexe, vocalisé ou bruité...)
- quand le jeu est bien installé, le professeur se met au centre du cercle et désigne d'un geste 1/4 ou 1/3 des élèves (ex : si le groupe fait 15 personnes, en désigner visuellement 4 ou 5) et leur propose un motif qu'ils vont répéter en boucle (toujours sur 1 seule mesure). Les autres élèves ne chantent pas, mais continuent de faire les 4 pas pour rester dans la dynamique rythmique.
- Quand ce groupe a bien son motif, avec le caractère (volume, accent, interprétation...) que le prof veut lui donner, le prof désigne un 2ème groupe et lui propose un autre motif, compatible harmoniquement et rythmiquement, à superposer au 1er.
- Quand ce 2ème groupe a bien son motif, le professeur désigne un 3ème groupe et lui propose un 3ème motif à superposer (on peut simplement proposer un riff où les 3 groupes auront le même rythme et chanteront en accord)
- S'il y a un 4ème groupe, lui proposer quelque chose d'un peu plus mélodique ou enrichir l'accord (avec la 7ème par exemple)
- Quand l'harmonie est bien installée, le professeur improvise sur cette « grille », en jouant avec les nuances : contraste p/f, crescendo ou decrescendo, voire même une ou

2 mesures de silence (durant lesquelles on continue les pas pour rester « dans » la musique)
- Si le professeur sait que certains élèves sont à l'aise avec l'improvisation, il les invite d'un geste (ne pas parler durant l'exercice), un à la fois, à prendre le relais de soliste improvisateur.

Ci-dessous 2 exemples de polyphonies qui ont été construites du grave vers l'aigu (étapes 5 à 8, quand les groupes sont désignés l'un après l'autre) :

Exemple 1

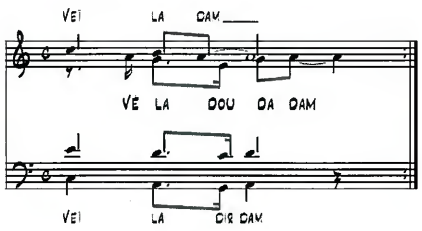

Exemple 2 :

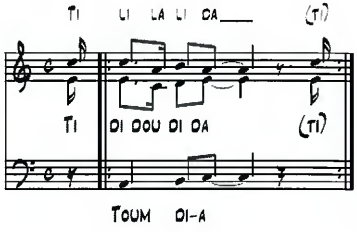

Recommandations :
- parler le moins possible lors des explications
- une fois que la musique est lancée, ne plus parler du tout.
- garder un tempo régulier (attention, la tendance « naturelle » est d'accélérer)
- ne pas interrompre le fil rythmique (donc : ne pas s'arrêter)
- au début, bien commencer sur le 1er temps, éviter les anacrouses complexes
- préférer les motifs sur 4 temps seulement. Avec l'habitude, on peut proposer des motifs sur 2 voire 4 mesures (surtout si on a des motifs symétriques, de type ouvert/clos)
- proposer des motifs avec respirations : répéter en boucle un motif « bavard » est très fatigant vocalement
- rester bien à l'écoute pour que les motifs donnés ne se déforment pas ; si nécessaire, redonner l'exemple au groupe qui est « perdu »
- il est plus facile de commencer par un motif de « basse » et superposer ensuite progressivement l'harmonie
- ne pas obliger les élèves à improviser
- ne pas préparer de motifs à l'avance : on peut certes gagner en assurance, mais on perd en spontanéité…

Variantes :
- lors de la phase en imitation, chaque élève à son tour propose un motif que tous répètent (motif d'1 mesure répété sur 1 mesure, un élève peut garder la main durant plusieurs couples de mesures avant de passer le relais)
- le groupe peut faire son motif en alternance avec le soliste (plutôt que d'avoir une improvisation SUR le motif). Ex : mesure 1 le groupe chante un motif A, mesure 2 le soliste improvise un motif B, mesure 3 le groupe rechante son motif A, le soliste (le même ou un autre élève, par exemple son voisin de gauche) improvise un motif C etc.
- au lieu d'improviser vocalement, le soliste au centre peut improviser instrumentalement
- le motif en ostinato dure 2 mesures (ex : ouvert/clos, I – V – V – I ou I – IV – V – I)

Ecoutes utiles : musiques basées sur des ostinatos

- l'album *Circle songs* de Bobby Mc Ferrin
- musique vocale africaine (ex : Youssou n'Dour, Touré Kunda, Bonga…)
- morceaux interprétés à la kora (ex : Toumani Diabate)
- Cesaria Evora
- Nusrat F. Ali Khan

Marie-Françoise Quinet

5ème – Un peu de JAZZ

(Fiche séquence proposée par Isabelle Bougault)

Percevoir et produire de la musique
- L'élève apprend à comparer des musiques pour, induire, déduire et vérifier des connaissances qu'il utilisera ensuite dans d'autres contextes.
- L'élève apprend à improviser dans des cadres définis et/ou sur des carrures brèves

Construire une culture
- L'élève apprend ce qui fait un style et découvre qu'il peut toujours s'en emparer.

COMPETENCES	Voix et geste	Style	Temps et rythme	Forme
	• Mobiliser son corps pour s'exprimer avec sa voix chantée en développant et en colorant son timbre. • Mobiliser son corps pour s'exprimer avec sa voix chantée en s'appuyant sur le contexte harmonique pour corriger son intonation	• Des gestes récurrents construisent un réseau de références de plus en plus dense et permettent progressivement à l'élève de distinguer, identifier et situer un style de musique : le jazz	• Les matériaux et leurs caractéristiques (formules rythmiques simples et structurantes) se modulent pour construire la musique par l'accentuation d'éléments de nature mélodique en organisant le discours musical selon le temps et le rythme	• Des signaux (des marqueurs récurrents) qui organisent le temps de l'œuvre se combinent pour construire la forme de la musique par aléas (improvisation)

Question transversale : qu'est-ce qui caractérise un style : LE JAZZ

Projet musical :
- *Lullaby of birdland*, standard de G. Shearing (activité vocale)
- *C jam blues*, Duke Ellington (pratique instrumentale). Blues sur deux notes, la même phrase étant répétée trois fois (Cf. partition page suivante)

Œuvres de référence :
- *C jam blues*, Duke Ellington dans plusieurs versions.
- Duke Ellington : vidéo en œuvre de référence

Œuvre(s) complémentaire(s) :
- *C Jam Blues,* Louis Armstrong, Ella Fitzgerald, Oscar Peterson, Dave Brubeck.

Vocabulaire de référence
- Swing
- Scat
- Improvisation, chorus
- Section mélodique
- Section rythmique
- Grille de blues

Connaissances	N.A	EVA	A
Je connais les caractéristiques musicales du jazz			
Je sais reconnaître un morceau de jazz et argumenter mon choix avec un vocabulaire adapté			
Je connais des formations de jazz			
Je sais ce qu'est une grille, et particulièrement la grille du blues			
Je connais la notation musicale anglo-saxone			
Je connais la différence entre section mélodique et section rythmique			
Je connais la signification des mots improvisation, chorus			

Capacités	N.A	EVA	A
Je suis capable d'adapter le timbre de ma voix au style de musique interprétée			
Je suis capable d'articuler le texte du chant en respectant le rythme et au bon tempo			
Je suis capable de conserver la justesse de ma voix quel que soit l'accompagnement			
Je suis capable de différencier section rythmique et mélodique dans une pièce de jazz			
Je sais différencier un thème d'une improvisation dans un morceau de jazz			
Je suis capable de repérer la forme d'une pièce de jazz et de l'expliquer avec le vocabulaire approprié			

Des idées d'activités d'écoute

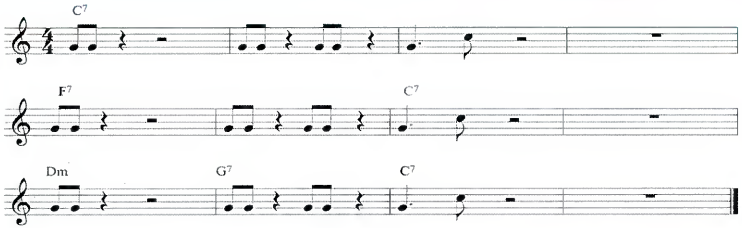

C Jam Blues de Duke Ellington

Le premier est la version de référence. Les autres peuvent servir d'exemples ou d'évaluation. *C Jam Blues* et *Duke's place* sont le même standard, l'un instrumental, l'autre vocal.

☐ THEME ▩ CHORUS

1. *C Jam Blues*, version de référence, **Duke Ellington and his orchestra (1942)** http://www.youtube.com/watch?v=gOlpcJhNyDI

Les élèves peuvent voir les instruments arriver les uns après les autres.

	1	2	3	4	5	6	7	8
Sect. Mél.	Piano (+sax)	violon	trompette	saxophone	trombone	clarinette	batterie	Tutti sauf piano *coda*
Sect. Ryth.	(piano)/contrebasse	piano contrebasse	piano contrebasse	piano contrebasse	piano contrebasse guitare	piano contrebasse guitare	piano	

2. *Duke's place*, **Louis Armstrong et Duke Ellington** http://www.youtube.com/watch?v=Q-f4-IeNQ3c

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Sect. Mél.	piano	voix	piano	voix	clarinette	trompette	trombone		piano
Sect. Ryth.	contrebasse batterie	piano contrebasse batterie	contrebasse batterie	piano contrebasse batterie	piano contrebasse batterie	piano contrebasse batterie	piano contrebasse batterie	piano contrebasse batterie	contrebasse batterie

3. *C Jam Blues*, **Ella Fitgerald (1974)** http://www.youtube.com/watch?v=osI1QoRgxiU

Ella Fitzgerald chante tout le long en scat, et imite les instruments tout à tour.

	1	2	3	4	5	6	7	8
Sect. Mél.	piano	voix scat trompette saxophone	voix scat	saxophone	voix scat saxophone *chorus en dialogue*	trompette	voix scat trompette *chorus en dialogue*	voix scat trompette saxophone *coda*
Sect. Ryth.	guitare contrebasse batterie	piano guitare contrebasse batterie	piano guitare contrebasse batterie	piano guitare contrebasse batterie	piano guitare contrebasse batterie	piano guitare contrebasse batterie	piano guitare contrebasse batterie	piano guitare contrebasse batterie

4. *C Jam Blues*, **Oscar Peterson trio** http://www.youtube.com/watch?v=oWhwkTVCZEY

Un chorus de batterie exceptionnel, avec beaucoup de modes de jeux différents (avec et sans baguettes). A voir absolument !

NOUVEAUTÉS

COMPOSITION DU CA au 23 OCTOBRE 2010

ADAM OURET Maïté
BARBIER Yolande
BAUDY Catherine
BERTIER WOLFROM Martine
BOUGAULT Isabelle
GARNY Anne-Françoise *
GEGOUT Etienne *
GODAY-RAMOS Pascale*
HARBULOT Renata
HONORAT Martine
LAPORTE Claude *
LATOUR Michèle **
MARIINI Emmanuelle **
QUINET Marie-Françoise
SCEBALT Anne-Claire **
SEGUI Fernando
THIEBAUX HARANGER Hélène **
WAGNER Hélène

4 sortants réélus *
4 nouveaux élus **

Deux membres ont démissionné avant la fin de leur mandat :
Mireille CHOVET (à qui il restait 1 an) et Dominique TERRY (à qui il restait 2 ans)

Ces deux membres sont respectivement remplacés par :
Michèle LATOUR (élue pour 1 an) et Anne-Claire SCEBALT (élue pour 2 ans)

A la conquête du net

A l'assemblée générale de Clermont-Ferrand ont beaucoup tourné autour de la communication. En travaillant sur cette idée nous nous sommes fixés plusieurs objectifs : faire connaître l'APÉMu, faire de l'APÉMu et de son site un lieu incontournable de ressources pour l'éducation musicale, améliorer la communication les liens entre les adhérents, l'échange d'idées, d'outils, d'expériences..., faciliter les échanges entre les délégués sur qui pèse une charge de travail importante.

LE SITE http://apemu.free.fr est en reconstruction... Le CA a voté à l'unanimité l'acquisition du nom de domaine : www.apemu.fr
Sur ce nouveau site vous trouverez :

- des textes officiels
- des infos sur l'association, sur ses actions...
- Publications (éditoriaux et sommaires des bulletins, anciens bulletins, actes des congrès...)
- Nous rejoindre (Bulletin d'adhésion ...)

Un espace privé « adhérents » avec

- des séquences de cours en dehors d'un regard officiel. Elles ne seront accessibles qu'aux adhérents, qui pourront également faire des propositions.
- Des liens vers de nombreux sites qui proposent des séquences
- d'autres informations concernant l'éducation musicale
- des ressources pour les délégués régionaux

Merci à Nicolas MARTELLO, notre nouveau webmestre.

Retrouvez également votre association sur

FACEBOOK **TWITTER**

LISTE DES IPR D'EDUCATION MUSICALE 2010/2011

AIX EN PROVENCE	Chantal OHANESSIAN
AMIENS	Anne-Isabelle GHETEMME
BESANCON	Jean-Marie CANIARD
BORDEAUX	Sylvie WALCZAK
CAEN	Michel SEINCE
CLERMONT-FERRAND	François DUPOUX
CRÉTEIL	Claude DESFRAY
DIJON	Isabelle MAGNIN
GRENOBLE	Yves RAUCH
GUADELOUPE	Ghislaine BELLANCE
LILLE	Claude DIETRICH Jean-Michel ELOIRE
LIMOGES	Michel RENAULT
LYON	Jacques FERCHAUD
MONTPELLIER	Michelle ZYLBERYNG
NANCY-METZ	Dominique TERRY
NANTES	Yves BOURDIN
NICE	Bruno STISI
ORLÉANS-TOURS	Eric MICHON
PARIS	Pascale HERTU
POITIERS	Philippe BAZIN
REIMS	Thierry ROLANDO
RENNES	Lionel MORVEZEN
ROUEN	François VIROT
STRASBOURG	Jacques BERTHE
TOULOUSE	Sandrine PETRALI
VERSAILLES + REUNION	Laurent FICHET
VERSAILLES + CORSE	Valérie MOREL

Régine nous a quittés le dimanche 17 octobre 2010, dans le service des soins palliatifs de l'hôpital des Diaconesses à Paris, après plusieurs mois de lutte contre la maladie. Une cérémonie sobre et émouvante s'est déroulée en l'église Notre-Dame d'Alfortville. De nombreux professeurs avaient tenus à être présents pour un ultime témoignage de sympathie.

Je ne peux m'empêcher d'évoquer notre dernière rencontre, le 27 janvier 2009 lors d'une animation que nous menions conjointement auprès d'un groupe de professeurs. C'est à l'issue de cette réunion que Régine me fit part de son état de santé déjà préoccupant.

Les mots sont toujours insuffisants pour exprimer la peine. Je garderai personnellement le souvenir d'une collègue auprès de qui il a été passionnant de travailler. L'académie de Créteil retiendra une gestion exigeante des personnes et des dispositifs que, pendant plus de treize années, elle fut seule à mener avec une détermination et une constance exemplaires. Toujours d'une grande discrétion, elle ne se livrait qu'en de rares occasions dont l'une des dernières remonte à un mel datant de quelques mois et dont voici l'extrait : *certains quittent la scène en saluant, d'autres s'en vont par les coulisses...*

Nous adressons nos meilleures pensées à ses proches.

Claude DESFRAY

IA-IPR éducation musicale, académie de CRETEIL

ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION MUSICALE

Siège social : 6 impasse Dubet
33700 Mérignac
http://apemu.free.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maïté ADAM OURET, Yolande BARBIER, Catherine BAUDY, Marine BERTIER WOLFROM, Isabelle BOUGAULT, Mireille CHOVET, Etienne GEGOUT, Anne-Françoise GARNY, Pascale GODAY RAMOS, Renata HARBULOT, Martine HONORAT, Claude LAPORTE, Béatrice LARAT BELLIOT, Anne LEMARCHAND, Marie-Françoise QUINET, Fernando SEGUI, Dominique TERRY, Hélène WAGNER.

BUREAU

Présidente

Yolande BARBIER
6 impasse Dubet
33700 Mérignac
06 13 43 92 25
barbier.yoli@free.fr

Vice–président

Fernando SEGUI
24 place des Hirondelles
69140 Rillieux-la-pape
06 63 61 99 58
fernando.segui@wanadoo.fr

Vice-président

Etienne GEGOUT
18 route de Voirincourt
54280 Seichamps
03 83 21 88 21
e.gegout@ac-nancy-metz.fr

Trésorière

Pascale GODAY RAMOS
6 place de l'église
31290 Avignonet Lauragais
05 34 29 72 / 06 24 13 00 84
pascalegoday@gmail.com

Trésorière adjointe

Martine BERTIER-WOLFROM
12 rue Barral de Montferrat
38100 Grenoble
Tel/fax : 04 76 47 92 17
ma.berwol@free.fr

Secrétaire

Renata HARBULOT
4 rue du Professeur Debré
Bâtiment 3A 21000 Dijon
Renata.harbulot@orange.fr

Secrétaire-adjointe

Claude LAPORTE
10 Boulevard Léon-Malfrey
63000 Clermont Ferrand
cl.laporte@wanadoo.fr

Directrice de la publication

Anne-Claire SCEBALT
6 rue du Cerf
88000 Epinal
03 29 31 68 20
anneclaire.scebalt@gmail.com

Mise en page de la revue

imprimerie LM PRINT
3, avenue des Tilleuls
69360 St Symphorien d'Ozon
lmprint@wanadoo.fr
www.lmprint.fr
Certifiée IMPRIM'VERT depuis 2008

Aix - Marseille
Martine Honorat :
12 avenue d'Indochine 13100 Aix-en-Provence
04 42 21 35 64 *martinehonorat@wanadoo.fr*
Amiens
Sabine Dommanget :
5 rue de l'Abbé Danicourt 80260 Naours
jesab@sfr.fr
Besançon
Maïté Adam Ouret :
6 rue Nungesser et Coli 25200 Montbéliard
03 91 90 06 03 *adamouret.maite@wanadoo.fr*
Bordeaux
Catherine Baudy :
12 allée François Villon 33510 Andernos
05 56 26 25 86 *catherine.baudy@wanadoo.fr*
Caen
Patrick Leroy :
2 Allée de la Glacière Résidence Le Parc de Lébisey
14200 Hérouville Saint-Clair
pl-leroy@wanadoo.fr
Clermont - Ferrand
Claude Laporte : 10 bd Léon Malfreyt
63000 Clermont - Ferrand
cl.laporte@wanadoo.fr
Corse
Emmanuelle Mariini : Résidence l'Aiglon Bât. B
rue du Chanoine Colombani - 20200 Bastia
m.emmanuelle@wanadoo.fr
Créteil
En attente de nomination, s'adresser à :
Denis Féau :
7 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
01 43 20 24 25 *Denis_feau@yahoo.fr*
Dijon
Francis Harbulot :
4 rue du Professeur Debré - Bât. 3A - 21000 Dijon
03 80 41 31 40 francis.harbulot@orange.fr
Christine Vallin : Verseaux 71740 St Maurice
03 85 26 23 91 *christine.vallin@wanadoo.fr*
Grenoble
Martine Bertier-Wolfrom :
12 rue Barral de Montferrat 38100 Grenoble
tél/fax : 04 76 47 92 17 *ma.berwol@free.fr*
Guadeloupe
En attente de nomination
Guyane
En attente de nomination
La Réunion
Catherine Pey :
12 chemin des Fleurs 97490 Ste Clotilde
02 62 52 58 72 *pey.cat@voila.fr*
Lille
Marie-Françoise Quinet :
32 rue Louis Delos 59700 Marq en Baroeul
Tel 03 20 31 57 66 / 06 89 81 65 16
mfquinet@dbmail.com
Limoges
En attente de nomination, s'adresser à :
Claude Laporte : 10 bd Léon Malfreyt
63000 Clermont - Ferrand
cl.laporte@wanadoo.fr

Lyon
Anne-Françoise Garny :
3 rue des joncs 01000 Bourg-en-Bresse
04 74 50 32 65 *annefgy@orange.fr*
Martinique :
En attente de nomination
Montpellier
Jean-Michel Vallot :
11 rue Lieutenant Gilles 66330 Cabestany
jean-michel.vallot@ac-montpellier.fr
Nancy - Metz
Hélène Wagner :
22 rue Martial Mourot 54600 Villers Les Nancy
03 83 40 83 28
helene.wagner@ac-nancy-metz.fr
Nantes
Jean-Martial Fouilloux :
33 rue Maurice Lagathu 44400 Rezé
06 77 90 04 95
jean-martial.fouilloux@wanadoo.fr
Nice
Erik De Brun :
4 rue Charles Peguy 06100 Nice
04 93 52 26 49 / 06 77 18 67 62
e.debrun@wanadoo.fr
Orléans - Tours
En attente de nomination
Paris
Denis Féau :
7 rue du Dessous des berges 75013 Paris
01 43 20 24 25 *Denis_feau@yahoo.fr*
Poitiers
En attente de nomination
Reims
En attente de nomination
Rennes
En attente de nomination, s'adresser à :
Michèle Latour :
9 rue de Neuvillette 76240 Le Mesnil-Esnard
michele.latour@laposte.net
Rouen
Patrice Latour :
9 rue de Neuvillette 76240 Le Mesni-Esnard
02 35 79 83 40 *pmlatour@hotmail.com*
Strasbourg
Monique Haug
3 rue du moulin 67600 MUSSIG
03 88 85 39 13
Toulouse
Marie-Stéphane Punsola:
11 ch Gaylar 31270 Cugnaux
05 67 74 29 72 / 06 81 90 34 10
punsolamarie@aliceadsl.fr
Goday Ramos Pascale:
6 place de l'église 31290 Avignonet Lauragais
05 34 66 23 12 / 06 24 13 00 84
pascalegoday@gmail.com
Versailles
Anne Lemarchand :
218 rue du Maréchal Foch 78410 Flins sur seine
01 30 95 78 10
guyanne.lemarchand@gmail.fr

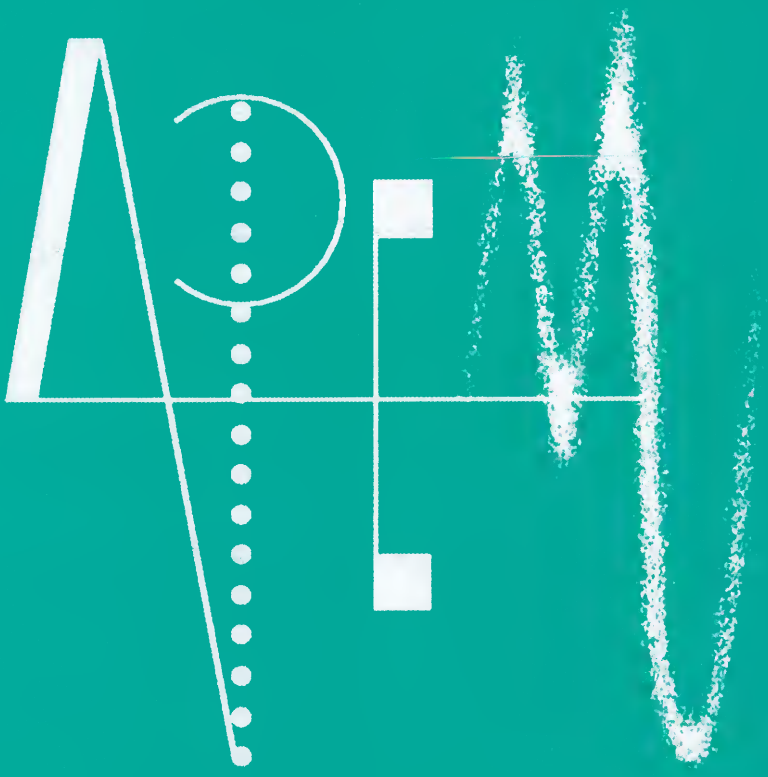

Imprimerie LM Print - Saint Symphorien d'Ozon (69)
Mise en page: Dominique Terry/Imprimerie LM PRINT
Dépôt légal : 4e trimestre - 212 - ISSN : 1265 - 3462
Abonnement : 38 € - Prix de vente au numéro : 9,50 €